

ANA
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 AVENUE DE FLORE, 95500 LE THILLAY
RCS Pontoise 840396402
(ci-après la "Société")

Procès-Verbal des Décisions de l'Associé Unique du 31 décembre 2024

Le 31 décembre 2024, au siège social,

Madame Pavel NEDA, demeurant Jud.TM Sat.Berini (Com.Sacosu Turcesc) nr.12,

Propriétaire des 100 actions de 10 euros chacune, composant la totalité du capital de la Société par actions simplifiée ANA,

Associé unique et Président de la Société,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le texte du projet de résolutions.

A pris les décisions énoncées ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la Société à l'adresse suivante : 2 Ter Rue René Cassin 77000 Melun.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social, afin que soit constatée la nouvelle adresse :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 2 Ter Rue René Cassin 77000 Melun."

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture.

Signature :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be a name followed by a surname, with a long horizontal stroke extending to the left.